

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 23 JANVIER 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix-neuf janvier deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois janvier, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15. Secrétaire de séance : Lucie FRIMIGACCI.

**N°2021/05**

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>POGGI</b> Dominique	<b>CINOTTI</b> Sandrine
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>SUSINI</b> Ange
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
<b>ZANNETTI</b> Pierre	<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
<b>ZANETTACCI</b> Alexia	<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène
<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>ZANETTACCI</b> Alexia donne procuration à <b>FRIMIGACCI</b> Lucie	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène donne procuration à <b>POGGI</b> Dominique	
<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina donne procuration à <b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	

**OBJET : Tarifs des carburants du poste d'avitaillement du port de Cargèse.**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de modifier les tarifs liés à la vente de carburants sur le site portuaire.

Monsieur le Maire propose ainsi que les prix de vente des carburants soient les suivants :

- Carburants détaxés : de 25 centimes d'euros supérieurs au prix d'achat, la fixation du prix réel avec un ajustement au moins hebdomadaire prenant en compte la délibération du Conseil municipal incombant à Monsieur le régisseur.
- Carburants non détaxés : de 30 centimes d'euros supérieurs au prix d'achat TTC. Le prix sera également supérieur au prix de vente affiché sur une pompe de carburants de référence, la fixation du prix réel avec un ajustement au moins hebdomadaire tenant compte de la délibération du Conseil municipal incombant à Monsieur le régisseur.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ**

**APPROUVE** ces nouveaux tarifs liés à la vente de carburants sur le site portuaire communal ;

**DÉCIDE** que les tarifs exposés ci-dessus seront désormais appliqués, conformément aux modalités qui ont été décrites.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 15 dont 3 procurations.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

The image shows a handwritten signature in blue ink that extends across the page. Below the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a building and a tree, surrounded by the text "MAIRIE DE CARGESE" at the top and "CORSE DU SUD" at the bottom. There are small stars on either side of the emblem.